

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT

Délibération du conseil communautaire

ACTE N° CC-20221121-005

du 21 novembre 2022

n°005

page 1/3

EXTRAIT :**GRAND
CHATELLERAULT**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 81

PRÉSENTS (51) : JM. AURIAULT, A. PICHON, F. LE MEUR (suppléante de J. ROY), B.HENEAU, F. BONNARD, D. CATHELIN, O. LANDREAU, L. ROY, JP. ABELIN, E. AZIHARI, J. MARECOT, L. RABUSSIÉ, F. BRAUD, M. FRESNEAU, C. FARINEAU, S. RAYNAUD, M. DROIN, AF. BOURAT, A. MESSAOUDENE, P. CANTINOLLE, E. PHILIPPONNEAU, F. MERY, Y. TROUSSELLE, P. BARAUDON, P. BAZIN, D. SIMON, C. CIBERT, H. MATTARD, E.MICHEL (suppléante M. FAVREAU), Y. TARTARIN, H. COLIN, I. RABUSSIÉ, J.SABOURIN (suppléant de B. FONTAINE), S. MIGEON, T. TRIPHOSE, F. SOURIAU, G. FAUGEROUX (suppléante de P. AZILE), C. MICHAUD, V. DESIRE, Lydie BARBOTTIN F. REBY, E. BAILLY, A. BRAGUIER, JP. CONTE, L. JUGE, G. PEROCHON, D. CHAINE, P. POUPIN, P. ROCHER, P. FOUCTEAU, J. BOISSON

POUVOIRS (10)

M. LAVRARD donne pouvoir à JP. ABELIN
Y. ERGUL donne pouvoir à E. AZIHARI
B. BIET donne pouvoir à F. BONNARD
B. ROUSSENQUE donne pouvoir à M. DROIN
G. PRINCET donne pouvoir à S. RAYNAUD
H.PREHER donne pouvoir à J. MAREQUOT
JM. MEUNIER donne pouvoir à C. FARINEAU
J. MELQUIOND donne pouvoir à F. BRAUD
B.de COURREGES donne pouvoir à H. MATTARD
N. MARQUES-NAULEAU donne pouvoir à A. BRAGUIER

EXCUSÉS (20) :

T. BAUDIN, S. GUEGUEN, M. LATUS, A. NOËL, P. BIGOT, P. GUÉNAIRE, F. MERCHADOU, F. PIERRON, L. DUFFAULT, C. PIAULET, V. LEAU, G. WIBAUX, P. BARBOT, T. PRIEUR, P. LECLERC, M. GODET, M. CHAINEAU, C. PEPIN, T. DAULARD, P. BERNARD

Nom du secrétaire de séance : Antoine BRAGUIER

RAPPORTEUR : Monsieur Henri COLIN**OBJET : Décision modificative n° 2 de l'exercice 2022**

Le présent projet de décision modificative n° 2 a essentiellement pour objet d'apporter des rectifications aux crédits inscrits depuis le début de l'exercice.

Le budget principal comporte :

- des crédits complémentaires pour les ressources humaines (400 000€)
- des régularisations d'inscriptions budgétaires suite aux notifications reçues (chapitres 73 et 74)
- des dépenses équilibrées par des recettes,
- des virements de crédits entre chapitres qui ne bouleversent pas la structure du budget,
- des opérations d'ordre,

Le budget annexe des transports urbains comporte des écritures liées au remboursement de l'avance faite par l'État suite à la crise sanitaire au titre de l'exercice 2020 et des virements de crédits entre chapitres.

Le budget annexe de l'immobilier économique comporte un virement de crédits entre chapitres et des opérations d'ordre.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLEKAULT**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-005****du 21 novembre 2022****n°005****page 2/3***Le budget annexe magasin général comporte une dépense équilibrée par une recette.*

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal et au budget annexe de l'immobilier économique,

VU l'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports urbains,

VU la délibération n° 5 du conseil communautaire du 11 avril 2022 adoptant le budget primitif 2022,

VU la délibération n° 2 du conseil communautaire du 4 juillet 2022 adoptant la décision modificative n° 1,

CONSIDERANT que ces situations nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget,

CONSIDERANT le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes,

Le conseil communautaire, ayant délibéré, décide d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice 2022 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément aux tableaux ci-dessous :

- au niveau des chapitres et des opérations pour la section d'investissement,
- au niveau des chapitres pour la section fonctionnement.

Budget principal

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	457 100 €	457 100 €	0 €	0€
Opérations d'ordre	€	€	689 500 €	689 500 €
TOTAL après modification du résultat	457 100 €	457 100 €	689 500 €	689 500€

Budget annexe des transports urbains

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	€	315 000 €	315 000 €

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLE**Délibération du conseil communautaire****ACTE N° CC-20221121-005****du 21 novembre 2022****n°005****page 3/3**

Opérations d'ordre	0 €	€	0 €	0 €
TOTAL	0 €	€	315 000 €	315 000 €

Budget annexe de l'immobilier économique

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	0 €	0 €	13 000 €	13 000 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	967 500 €	967 500 €
TOTAL	€	€	980 500 €	980 500 €

Budget annexe du magasin général

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	150 000 €	150 000 €	0 €	0 €
Opérations d'ordre	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL	150 000 €	150 000€	0 €	0 €

Vote : Adopté à l'unanimité

Suite à une erreur matérielle, remplace la délibération télétransmise le 22/11/2022

Pour ampliation,
 Pour le président et par délégation,
 La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
 Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

